



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 15 juin 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau, Daniel Feeny et Mathee Warnett, attachés politiques et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, directeur, Communications, Yvon Desjardins, directeur, Travaux publics, Laurence Gillot, conseillère stratégique, Cabinet du conseiller désigné, Nicolas Grignon-Lemieux, responsable - Optimisation et planification des opérations, Travaux publics, Josée Laurin-Jolicoeur, agente de communication, Communications, Marie-France Lauzon, chef de division, Finances et Marc-André Venne, chef de division, Travaux publics.

CE-2022-496

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 1^{ER} JUIN 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 1^{er} juin 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-497

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

CONSIDÉRANT QUE le projet résidentiel « Plateau Georges » a été adopté par résolution à la séance du conseil municipal du 12 mai 2020, par conséquent trois nouvelles rues doivent être nommées;

CONSIDÉRANT QUE ces projets impliquent l'ouverture de trois nouvelles rues et qu'elles doivent être officiellement désignées;

CONSIDÉRANT QUE les noms de l'Encan, Rosina-Bastien et Fidèle-Larose sont conformes aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation des noms de rues proposés « de l'Encan, Rosina-Bastien et Fidèle-Larose » pour le projet résidentiel Plateau Georges :

Nomination de nouvelles rues

<u>Numéro de lot</u>	<u>Nom de rue</u>
6 370 712	rue de l'Encan
6 370 714	rue Rosina-Bastien
6 370 713	rue Fidèle-Larose

Adoptée

CE-2022-498

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE ÉDOUARD-ELLIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Édouard-Ellis, dossier RS-21-391, comme illustré au plan numéro CRO-21-647 du 13 décembre 2021.

Implanter une zone de stationnement interdit:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Édouard-Ellis	Ouest	Entre les rues La Madeleine et Notre-Dame	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-647 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-499

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard Saint-René Ouest, dossier RS-21-432, comme illustré au plan numéro CRO-21-701 du 10 décembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Boulevard</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-René Ouest	Nord	À partir du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 77 m vers l'ouest	En tout temps
Saint-René Ouest	Sud	À partir du boulevard de l'Hôpital, sur une distance de 106 m vers l'ouest	En tout temps

Saint-René Ouest Sud À partir de l'avenue de la Drave, En tout temps
sur une distance de 22 m vers
l'ouest

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-701 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-500

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE CHARLES-DESNOYERS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Charles-Desnoyers, dossier RS-21-446, comme illustré au plan numéro CRO-22-031 du 8 mars 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Charles-Desnoyers	Sud	À partir du boulevard Labrosse, sur une distance de 35 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de services municipaux sur la rue Charles-Desnoyers.

Adoptée

CE-2022-501

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE LEDUC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Leduc, dossier RS-22-048, comme illustré au plan numéro CRO-22-097 du 9 mars 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Leduc	Est	D'un point situé à 8 m au nord de la rue Vaudreuil, sur une distance de 6 m vers le nord	15 minutes

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-097 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-502

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Wellington, dossier RS-22-070, comme illustré au plan numéro CRO-22-137 du 25 mars 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wellington	Sud	À partir de la rue Saint-Jacques, sur une distance de 38 m vers l'ouest	Excepté livraison

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-137 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-503

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - IMPASSE DU SILLON - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur l'impasse du Sillon, dossier RS-22-108, comme illustré au plan numéro CRO-22-217 du 5 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Sillon	Ouest	Du chemin Freeman, sur une distance de 99 m vers le nord	7 h à 9 h et 14 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Sillon	Sud	À partir d'un point situé à 99 m au nord du chemin Freeman, sur une distance de 36 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-217 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-504

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard de la Cité, dossier RS-22-105, comme illustré au plan numéro CRO-22-199 du 28 avril 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité:

<u>Boulevard</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Cité	Est	D'un point situé à 59 m au nord du boulevard de La Vérendrye, sur une distance de 77 m vers le nord	1 h 6 h et 17 h Lun-ven Sept-juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-199 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-505

SOUMISSION 2022 SP 069 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - BOUCLAGE D'AQUEDUC RUES ASSELIN, LAFRENIÈRE ET MIRON - SERVICES DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - MIKE DUGGAN ET OLIVE KAMANYANA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 480, boulevard de La Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour les projets « 21-3071 - Bouclage d'aqueduc Montée Paiement/rue Asselin », « 21-3086 - Bouclage d'aqueduc rue Lafrenière » et « 21-3095 - Bouclage d'aqueduc ruelle Miron », pour un montant total approximatif de 214 773,32 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 avril 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CIMA+ s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets « 21-3071 - Bouclage d'aqueduc Montée Paiement/rue Asselin », « 21-3086 - Bouclage d'aqueduc rue Lafrenière » et « 21-3095 - Bouclage d'aqueduc ruelle Miron »;

- autorise la firme CIMA+ s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets « 21-3071 - Bouclage d'aqueduc Montée Paiement/rue Asselin », « 21-3086 - Bouclage d'aqueduc rue Lafrenière » et « 21-3095 - Bouclage d'aqueduc ruelle Miron »;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30849-012-37103	61 522,68 \$	Ouvrages d'art - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 21-3071 - Montée Paiement / Rue Asselin - Bouclage d'aqueduc
06-30849-013-37104	67 296,99 \$	Ouvrages d'art - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 21-3086 - Rue Lafrenière - Aqueduc travaux
06-30849-014-37105	67 296,99 \$	Ouvrages d'art - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 21-3095 - Rue Miron / Rue Louis-Riel - Aqueduc
04-13493	9 340,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 316,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-506

SOUMISSION 2020 SP 203 - RÉFECTION DE LA MONTÉE DALTON, ENTRE LE CHEMIN PROULX ET LE CHEMIN DU 6^E RANG - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couillard Construction Itée, 228, rue Main Est, C. P. 120, Coaticook, Québec, J1A 1N2, pour les travaux de la réfection de la chaussée de la montée Dalton, entre les chemins Proulx et du 6^e rang, le tout sur une longueur totale d'environ 2,1 kilomètres, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 979 593,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30680-006-37106	211 084,60 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier - 15-3086 - Montée Dalton - Chemin en gravier
06-30747-043-37107	37 444,56 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 15-3086 - Montée Dalton - Chemin en gravier
06-30762-045-37108	125 427,13 \$	Travaux de réfection et aménagement - Réseau routier - 15-3086 - Montée Dalton - Chemin en gravier

18-18046-001-37109	2 346 809,63 \$	Amélioration des chemins en gravier - Chemin - Montée Dalton - 15-3086 - Travaux
04-13493	129 575,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	129 251,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-507

SOUSSION 2020 SP 107 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUE CHARLES-DESNOYERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Equinoxe JMP / 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour le remplacement des conduites d'aqueduc, l'ajout de conduites d'égout pluvial, le remplacement de certaines conduites d'égout, au rétrécissement de la largeur de la chaussée, à la réfection complète de la chaussée d'une portion de la rue ainsi que la réfection du pavage du reste de la rue Charles-Desnoyers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 443 103,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30842-004-37110	100 000,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Égouts et aqueduc - 16-3119 - Rue Charles-Desnoyers - Pavage
06-30868-430-37111	1 088 918,90 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 16-3119 - Rue Charles-Desnoyers
06-30856-440-37112	442 315,79 \$	Travaux d'ouvrages d'art - Réfection d'aqueduc, d'égouts et honoraires professionnels - 16-3119 - Rue Charles-Desnoyers A
06-30856-441-37113	599 644,04 \$	Travaux d'ouvrages d'art - Réfection d'aqueduc, d'égouts et honoraires professionnels - 16-3119 - Rue Charles-Desnoyers E
04-13493	106 244,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	105 979,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-508

SOUSSION 2021 SP 395A - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION DES INSTALLATIONS PRIVÉES D'ÉVACUATION DES DRAINS DE FONDATION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme JFSA Québec inc., 455, montée Paiement, local 130, Gatineau, Québec, J8M 2G2, pour procéder à l'inspection des installations privées pour l'évacuation des eaux des drains de fondation des résidences des citoyens qui déposeront une demande dans le cadre du « Programme d'aide financière pour le débranchement des drains de fondation » du réseau d'égout pseudo-domestique, pour un montant total de 771 827,18 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 mai 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-029-37114	325 826,69 \$	Réfection d'égout et d'aqueduc et bassin de rétention - 21-6011 - Honoraires professionnels - Débranchement des drains de fondation
06-30849-500-37115	286 000,00 \$	Ouvrages d'art - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 21-6011 - Honoraires professionnels - Débranchement des drains de fondation
18-22012-003-37116	92 954,40 \$	Programme de débranchement drains fondation - 21-6011 - Honoraires professionnels - Débranchement des drains de fondation
04-13493	33 565,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	33 481,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-509

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 6369472 CANADA INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE JOSEPH, ENTRE L'AVENUE DE BUCKINGHAM ET LA RUE BÉLANGER - PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-437 du 2 juin 2021, adjugeait à la firme 6369472 Canada inc. (Equinox JMP), un contrat pour la réfection des services municipaux de la rue Joseph – Phase 1, entre l'avenue de Buckingham et la rue Bélanger pour un montant total approximatif de 2 770 159,27 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 180951, 182254, 183375 et 184630 ont déjà été approuvées pour un montant de 155 678,25 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 302 007,17 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 180951, 182254, 183375 et 184630 pour un montant de 155 678,25 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 146 328,92 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme 6369472 Canada inc. (Equinoxe JMP), dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue Joseph – Phase 1, entre l'avenue de Buckingham et la rue Bélanger, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 302 007,17 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 3 072 166,44 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30878-006-37117	133 617,81 \$	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - 20-3034 - Rue Joseph - Avenue de Buckingham à la rue Bélanger - Pavage
04-13493	6 363,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 347,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-510

SOUSSION 2021 SP 325 - REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC ET PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE - SECTEUR LAKEVIEW, PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction B.G.P. – 9900667 Canada inc., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2J7, pour le remplacement de la conduite d'eau potable et le prolongement de l'égout sanitaire sur la presque totalité de la promenade Lakeview, entre la rue du Calvados et le chemin d'Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 5 342 104,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-505-37118	2 806 331,97 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 17-3059 - Lakeview phase 1 - Pavage
06-30843-520-37119	1 237 136,91 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - 17-3059 - Lakeview phase 1 - Aqueduc
06-30895-002-37120	834 585,01 \$	Travaux de prolongement de l'égout sanitaire - 17-3059 - Travaux Lakeview égouts phase 1
04-13493	232 315,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	231 735,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-511

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À RÉALISER DES TRAVAUX DE FORAGE AU MICROTUNNELIER À L'INTERSECTION DE LA RUE CHAMPLAIN ET DU BOULEVARD SACRÉ-CŒUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral doit moderniser son système de chauffage et de climatisation et qu'il a mandaté l'entrepreneur PCL Construction pour l'installation de conduite souterraine à l'aide d'un microtunnelier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés à l'intersection de la rue Champlain et du boulevard Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a informé la Ville qu'il procéderait à des travaux de nuit du lundi au dimanche s'échelonnant sur environ 17 semaines débutant en juillet 2022 et se terminant en octobre 2022 afin d'assurer la bonne exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur PCL Construction mettra en place des mesures de mitigation afin de réduire le bruit des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au dimanche entre 7 h et 21 h, ainsi que de jour les dimanches, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur PCL Construction à réaliser des travaux à l'intersection de la rue Champlain et du boulevard Sacré-Cœur, entre 7 h et 21 h du lundi au dimanche, ainsi que de jour les dimanches, pour une durée totale maximale de 17 semaines dans la période comprise entre les mois de juillet et octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-512

SOUSSION 2022 SP 045 - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD DE LA CITÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. - Equinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de la réfection de la chaussée du boulevard de la Cité, entre la rue de Lausanne et le boulevard Maloney sur une longueur totale d'environ 380 m, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 1 318 440,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 avril 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30852-015-37121	85 000,00 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - 19-3007 - Piste cyclable - Boulevard de la Cité O : Boulevard Maloney / Rue Lausanne
06-30911-009-37122	1 118 911,63 \$	Divers travaux de réfection du réseau routier - 19-3007 - Boulevard de la Cité : Boulevard Maloney / Rue Lausanne
04-13493	57 335,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	57 192,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-513

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LCC & ASSOCIÉS CANADA INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-924 du 6 octobre 2021, mandatait la firme LCC & Associés inc. pour un montant total de 6 769 000 \$ incluant les taxes, pour le réaménagement du Service des infrastructures, situé au 100, rue d'Edmonton;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, par la délégation de pouvoir numéro 183531, autorisait un ajustement au contrat de l'entrepreneur LCC & Associés inc. pour des travaux supplémentaires pour un montant de 96 082,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes LRAA + ACSL, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 178 214,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 % du contrat ou plus de 200 000 \$ approuvé dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable, et ce, sans impact budgétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 183531 au montant de 96 082,63 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant de 178 214,69 \$ incluant les taxes, au contrat de LCC & Associés inc., dans le cadre du projet de réaménagement du Service des infrastructures, situé au 100, rue d'Edmonton, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 274 297,32 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 7 043 297,32 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-001-37123	162 733,76 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Travaux et avenants
04-13493	7 750,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 730,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-514

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2019 SP 016 - DÉNEIGEMENT DES ZONES URBAINES ET RURALES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle taxes incluses, sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2019-719	---	9032-7404 Québec inc. (NivelPro inc.)	2019 SP 016 - Déneigement des zones urbaines et rurales - Section 1 - Secteur Cheval Blanc	1 487 832,63 \$	2022-10-15 au 2023-04-30	Oui
		2991209 Canada inc. (Ronald Pariseau enr.)	2019 SP 016 - Déneigement des zones urbaines et rurales - Section 2 - Secteur Limbour	1 198 127,74 \$		
		4063538 Canada inc. (Vaillant Excavation)	2019 SP 016 - Déneigement des zones urbaines et rurales - Section 3 - Secteur rural Gatineau	735 444,29 \$		

		Excavation Allen	2019 SP 016 - Déneigement des zones urbaines et rurales - Section 4 - Secteur rural Aylmer	235 064,60 \$		
--	--	---------------------	---	---------------	--	--

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que deux périodes optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 19 août 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2023, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-515

DEUXIÈME ET DERNIÈRE PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2018 SP 138 - DÉNEIGEMENT DU CENTRE SPORTIF, DU CÉGEP ET DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice de la 1 ^{re} année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle taxes incluses, sujet à indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-686	CE-2021-224	6005608 Canada inc. (Éric Nault)	2018 SP 138 - Déneigement du Centre sportif, du Cégep et du Centre de la petite enfance	148 094,84 \$	Premières précipitations au 2023-05-15	Non

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par la firme précitée est valide et que deux périodes optionnelles d'une saison sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la dernière période optionnelle d'une saison prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 juillet 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71334-531-17783	54 895,04 \$	Centre sportif - Édifice - Entretien
02-19400-531-17784	93 199,80 \$	Recouvrables de tiers - Édifices (STO, Cégep et CPE)

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets de l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-516

SOUSSION 2012 SI 384 - RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN, DE SUPPORT ET LA MISE À JOUR DE LOGICIEL DE L'OUTIL DE GESTION EN LIGNE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise le logiciel de la firme WebTonic pour le portail et outil en ligne pour les organismes afin de transiger avec l'administration municipale pour le cadre de soutien suivant un processus d'appel d'offres en 2013;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, un montant total de 208 201,61 \$ incluant les taxes, a été payé à WebTonic pour améliorer la performance du portail et pour intégrer davantage de fonctionnalités;

CONSIDÉRANT QUE des mises à jour et des modifications devront être apportées aux divers formulaires et processus pour une plus grande efficacité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 178614 au montant de 14 228,13 \$ incluant les taxes, pour des mises à jour et des modifications du portail et outil en ligne pour l'année 2021;
- accepte de renouveler le contrat de support et de mise à jour du logiciel du portail et outil en ligne de la firme WebTonic jusqu'au 31 décembre 2022 au montant de 27 594 \$ incluant les taxes, portant le cumulatif du contrat à 235 795,61 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70045-419-37102	25 197,00 \$	Politique loisirs - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 200,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 197,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-517

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA - 1^{ER} JUILLET 2022

CONSIDÉRANT les activités qui se déroulent maintenant à la Place des festivals du site Zibi dans le cadre des festivités de la Fête du Canada organisée par le ministère du Patrimoine canadien;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, soit les salaires des policiers et cols bleus, sont à la charge du ministère du Patrimoine canadien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les modifications suivantes :

La fermeture des rues suivantes à la circulation automobile du 1^{er} juillet de 6 h au 2 juillet à 2 h :

- Rue Eddy, entre le pont Chaudière et la rue Wellington;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre les rues Montcalm et Eddy;
- Rue Laurier, entre la rue Eddy et le boulevard Maisonneuve;
- Promenade du Portage, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue Saint-Jacques, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Rue Laval, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Boulevard Maisonneuve, entre la rue Laurier et le pont du Portage.

La fermeture des rues suivantes à la circulation automobile le 1^{er} juillet de 6 h à 24 h :

- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre les rues Laurier et Laval.

Interdiction de stationner sur les rues mentionnées plus haut du 30 juin de 21 h au 2 juillet à 2 h.

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

Le tout conformément aux plans de signalisation et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

L'organisme s'engage à remettre à la Ville de Gatineau un plan de signalisation fait par une firme reconnue.

Le Service des travaux publics, Division de la voirie est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué aux plans de signalisation approuvés par la Division de la circulation et de la sécurité routière du Service des infrastructures.

Adoptée

CE-2022-518

RADIATION - COMPTES À RECEVOIR 2021 ET ANTÉRIEURS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation des états financiers, le Service des finances a analysé les différentes créances à recevoir et certaines sont considérées comme étant des créances irrécouvrables pour lesquelles il devient nécessaire de procéder à la radiation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder à la radiation des différentes créances à recevoir inscrites sur les listes des radiations du 31 décembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-519

VENTE POUR TAXES 2022 - RETRAIT DES PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, à sa réunion du 15 mars 2022, a pris connaissance de la liste, préparée par le trésorier, des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité doit obligatoirement signifier le propriétaire avant de procéder à la vente de sa propriété;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires ou que d'autres procédures sont en cours rendant impossible la vente des immeubles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

- 5633-59-8301 000 0000
- 6641-38-1776 000 0000
- 6745-20-7152 000 0000
- 7137-88-0285 000 0000
- 7138-80-4360 000 0000
- 7138-81-8491 000 0000
- 7839-81-4840 000 0000
- 5531-37-5955 000 0000
- 5627-14-5703 000 0000
- 5627-77-9974 000 0000
- 6633-76-1261 001 0179
- 7941-68-4153 003 0000
- 8945-17-6067 000 0000
- 5927-34-9049 000 0000
- 7438-13-4390 000 0000
- 7438-14-1903 000 0000
- 7438-04-5315 000 0000
- 7438-03-7851 000 0000
- 7438-13-2737 000 0000
- 7340-05-8784 000 0000

Adoptée

CE-2022-520

SOUSSION 2022 SP 027 - FOURNITURE D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE POUR LE SYSTÈME DE SAUVEGARDE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme F2 Technologies and Integration Services, 69, Rice Drive, Whitby, Ontario, L1N 7Z3, pour la fourniture d'une unité de stockage pour le système de sauvegarde, pour un montant total 235 983,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 mai 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires pour l'entretien et le support au budget des années 2023 et 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16004-002-37124	125 886,61 \$	Projet numéro 64 - Mettre en place les sites de relève et mécanique - Matériels
18-16004-103-37125	38 000,96 \$	Projet numéro 64 - Mettre en place les sites de relève et mécanique - Ajout 2021 matériel
18-15034-007-37126	51 596,46 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Achat de serveurs
04-13493	10 262,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 236,72 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-521

INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN CONTENEUR POUR L'ENTREPOSAGE DU MATÉRIEL DE LA PLACE PUBLIQUE TEMPORAIRE DEVANT LE 173, RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan de relance du cœur du centre-ville, une place publique temporaire, la Place Laval, sera aménagée cet été au 173, rue Wellington afin de dynamiser le centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE 12 spectacles seront organisés durant l'été pour animer la place et que la Ville de Gatineau a fait l'acquisition du matériel de sonorisation et d'éclairage nécessaire à la tenue de ces événements;

CONSIDÉRANT QUE le matériel doit être entreposé dans un endroit sécuritaire et facilement accessible pour la tenue des événements;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services de Hull propose d'installer temporairement un conteneur dans la zone de livraison sur la rue Wellington, près de l'intersection avec la rue Laval afin d'entreposer le matériel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce comité autorise l'installation temporaire d'un conteneur dans la zone de livraison située sur la rue Wellington, près de l'intersection de la rue Laval, et ce, pour la période du 15 juin au 31 août 2022.

Adoptée

CE-2022-522

SOUSSION 2022 SP 089 - FOURNITURE DE MATÉRIAUX EN VRAC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de matériaux en vrac (granulaires) pour un montant approximatif pour trois ans de 5 133 164,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 13 avril 2022, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat prendra effet à compter du 18 juin 2022 ou de la date d'adjudication par le comité exécutif et prendra fin le 17 juin 2025 et pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Dans le cas où le contrat est renouvelé pour les périodes additionnelles d'une année, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets de 2023 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-523

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 110208

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 110208 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 15 juin 2009 en tant que col blanc au Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 110208 est absent de façon continue depuis le 16 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur SSQ et le médecin traitant considèrent que l'employé numéro 110208 est inapte à reprendre son emploi ou tout emploi rémunérateur de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE le Régime des rentes du Québec considère que l'employé numéro 110208 est inapte à tout emploi rémunérateur dans sa communication du 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune forme d'accommodement possible et que la Ville de Gatineau n'a d'autres choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 110208 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 110208.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif